



# Déclaration fiscale et sociale unifiée : Ouverture du service de correction pour les exploitants ayant réalisé leur déclaration de revenus

Bobigny, 6 septembre 2024

**Les exploitants agricoles ont désormais la possibilité de corriger une ou plusieurs données transmises dans la déclaration de revenus réalisée auprès de l'administration fiscale en début d'année.**

La correction de la déclaration fiscale et sociale unifiée peut être effectuée jusqu'au 4 décembre 2024. Le service est accessible si l'exploitant agricole a réalisé une première déclaration lors de la campagne déclarative.

Pour la réaliser, les adhérents doivent se rendre sur leur espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et cliquer sur « Accédez à la correction en ligne ».

Toutes informations relatives à la déclaration fiscale et sociale unifiée ici :  
[msa.fr/lfp/web/msa/exploitant/unification-declarations-fiscales-sociales](https://msa.fr/lfp/web/msa/exploitant/unification-declarations-fiscales-sociales)